

RÉGLER UN SINISTRE BRIS DE MACHINE

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA159	2 jours - 14 h	Bases	Présentiel ou à distance	1962,00 €

LIEUX ET DATES :

Nous consulter

OBJECTIFS

- Vérifier la recevabilité de la déclaration de sinistre en situant l'accident dans son contexte juridique et économique
- Évaluer l'ensemble des dommages à indemniser
- Identifier les manquants des rapports d'expertise
- Conduire un règlement en assurance cumulative
- Énoncer et expliquer au client les éléments de la procédure de gestion.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations](#)
[ici >>](#)

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :

À partir d'exposés techniques du formateur, le participant s'approprie le contenu des garanties bris de machine.

Un cas pratique sert de fil rouge jusqu'au règlement d'un sinistre bris de machine.

Formateur(s) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance dommages entreprises, formateur expert de l'Ifpass.

PROGRAMME

A. Marché et produits

1. Qu'est-ce qu'une machine
2. Différents produits en risques techniques
3. Etapes de la vie d'une machine
4. Délimiter la frontière entre maintenance et assurance

B. Garanties bris de machines

1. Définir la notion de bris
2. Causes de dommages
3. Valeur catalogue
4. Ecart entre valeur catalogue et d'acquisition
5. Exclusions

C Sinistres

1. Causes de sinistres
2. Détermination de la cause
3. Evaluation du dommage

D. Extensions de garantie

1. Perte d'exploitation après bris
 2. Garantie montage-essais
 3. Perte d'exploitation anticipée
- ### E. Interactions entre la police bris et autres assurances de choses
1. Frontières et cumuls entre le bris et l'incendie
 2. Mise en service industrielle

Validation des acquis :

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM.**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage.**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.**

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Chargés d'indemnisation risques d'entreprises

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.

[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

1962,00 €

Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 18/06/2025 à 11:53